

spéciaux ont pour effet de rendre ces personnes dépendantes de leurs familles et des organismes de charité. L'homosexualité est illégale selon le Coran, mais elle est tolérée si elle est discrète.

Les ONG indonésiennes des droits de la personne ont milité activement cette année. À la suite des émeutes du 27 juillet, cependant, le gouvernement les a gardées à l'oeil, les obligeant à s'inscrire et passant en revue leurs sources de financement. Les médias continuent de critiquer, quoique indirectement, le gouvernement. En repoussant les limites de la tolérance officielle, la presse indonésienne encourage un débat public sur des questions telles que les politiques économiques, l'actualité politique, l'indépendance du système judiciaire, la transparence, la corruption et même les activités de la famille du président, et ce, en dépit des efforts du gouvernement pour contrer un tel débat.

La Commission nationale des droits de la personne de l'Indonésie continue de prouver son indépendance du gouvernement par ses enquêtes approfondies dans les affaires célèbres de droits de la personne, comme les massacres de Liquica, l'affaire Marsinah et les émeutes de Djakarta. Elle a aussi ouvert son premier bureau régional au Timor oriental et mis sur pied un programme pour enseigner aux militaires le respect des droits de la personne.

En somme, la nécessité demeure de résoudre les problèmes structurels fondamentaux qui sont à la base des violations des droits de la personne en Indonésie. L'armée maintient une présence oppressive partout dans le pays; elle fait généralement peu de cas des droits de la personne et agit avec impunité dès qu'elle perçoit une menace à la sécurité nationale. Le système juridique fait encore l'objet d'ingérence politique et le système politique n'a pas encore de véritable système de responsabilité démocratique. La corruption est répandue à tous les niveaux du gouvernement. On peut imputer l'amélioration lente et graduelle des droits de la personne à l'ampleur des pressions exercées au pays et par la communauté internationale. Ces pressions vont sans doute se multiplier à l'intérieur des frontières en raison de l'amélioration des perspectives économiques et du niveau de scolarisation, de même qu'à l'extérieur des frontières du fait que l'Indonésie cherche à jouer un rôle plus important et davantage en rapport avec son poids économique et politique.

POSITION DU CANADA

Le Canada a été l'un des pays qui ont dénoncé avec le plus de vigueur le comportement de l'Indonésie à l'égard des droits de la personne, particulièrement au Timor oriental. La question des droits de la personne continue d'être abordée lors des entretiens de haut niveau entre le président Soeharto et le premier ministre Chrétien (janvier 1996), entre les ministres des Affaires étrangères Alatas et Axworthy (juillet 1996) et entre le ministre des Affaires étrangères Alatas et le secrétaire d'État à l'Asie et au Pacifique, M. Chan (novembre 1996). L'ambassade du Canada fait valoir les préoccupations du Canada lors des rencontres tenues avec des hauts fonctionnaires indonésiens et les organisations non gouvernementales.

Le programme de coopération au développement est un moyen utile de faire avancer les objectifs du Canada en matière de droits de la personne puisqu'il s'attaque aux problèmes sociaux, environnementaux et économiques fondamentaux. Par les voies bilatérales et le partenariat, l'ACDI coopère avec les organisations locales de défense des droits de la personne dans des domaines comme les droits des femmes, le travail des enfants, l'accès